

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 25/03/2014

Réception par le Prefet : 25/03/2014

Publication : 28/03/2014



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2014-3-3-5

Séance du vendredi 21 mars 2014

SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME DE MULHOUSE-HABSHEIM

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Prend acte de la démission de Monsieur Michel HABIG en tant que représentant du Département du Haut-Rhin au comité syndical du Syndicat Mixte de l'Aérodrome de Mulhouse Habsheim (SYMA) et désigne Monsieur Bernard NOTTER en remplacement.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions